



Le mardi 3 février 2026 à 18 h 30, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE.

Date de la convocation : le 29 janvier 2026.

Présents : Monsieur Patrick DELEBARRE, Mesdames Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, Monsieur Bernard CAUDAL, Mesdames Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Micheline DEPOORTERE-COEMAN, Caroline BRUNET, Monsieur Michel RENARD, Madame Céline DETET DE LA DREVE, Monsieur Jean-Pierre LEMAI.

Excusé (ayant donné pouvoir) : Madame Laura NAESENS ayant donné pouvoir à M Bernard CAUDAL.

Excusée : Mesdames Odile WOHL et Dorothée DEFORCHE.

N° 26-1-3

Intercommunalité

Dématérialisation

Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique

Adhésion à la centrale
d'achat

Rapport de M. le Président

Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2022, afin d'offrir aux adhérents situés sur le territoire des départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62) un outil de mutualisation efficace dans son champ de compétence, le comité syndical de la Fibre Numérique 59-62 a décidé de se constituer centrale d'achats.

La centrale d'achats La Fibre Numérique 59 62 exerce des activités d'achat centralisé pour les marchés dont l'objet entre dans son champ de compétences soit, les infrastructures et services de communications électroniques tels que visés à l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, les usages/NTIC en matière de numérique éducatif ainsi que pour les marchés qui présentent le caractère de complément normal ou nécessaire de ces compétences.

De son côté le CCAS de Bondues doit faire face à la nécessaire dématérialisation de l'action sociale, dans ses relations avec les citoyens, les administrations et les autres collectivités. Pour ce faire elle souhaite bénéficier de services et de matériels adaptés à ses besoins.

L'adhésion à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à l'adhésion du CCAS à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président



Audrey DASSONNEVILLE
Secrétaire de séance

